

[Texte]

j'essaie quand même de répondre à la question du coprésident pour autant que je puisse le faire présentement.

Le seul aspect de la question pour lequel j'ai été consulté,—et je fais une distinction entre être consulté et une situation où j'essaie de me tenir au courant,—au sujet d'aspects administratifs, les membres du Comité s'en souviendront, il a été question d'amender la loi de façon à ce que le commissaire aux langues officielles soit plus indépendant du gouvernement qu'il ne l'a été par le passé. Le gouvernement a répondu qu'il était d'accord pour que le commissaire ait cette indépendance mais que, selon lui, il était possible de le faire sans amender la Loi sur les langues officielles, savoir en passant par la loi administrative. Or, depuis quelque deux ou trois mois, je suis en pourparlers avec le secrétariat du Conseil du Trésor au sujet d'une entente administrative qui, je l'espère, parce que ce n'est pas clair même aujourd'hui, aurait pour effet de rendre le commissaire plus indépendant en matière de contrat, de finance, de budget et ainsi de suite.

Donc, ce serait un peu le même genre de situation que celle ayant trait au vérificateur général dans le passé. Cela se ferait par une entente entre le président du Conseil du Trésor et moi-même. J'espère bien que ces discussions vont aboutir à quelque chose bientôt et que cela satisfera le Comité. Évidemment, vous serez saisis de cette entente et vous aurez votre mot à dire, si vous le jugez opportun.

Quant aux districts bilingues ou à un projet de loi qui pourrait voir le jour, lequel aurait pour effet de supprimer de la Loi sur les langues officielles les causes actuelles concernant les districts bilingues ou la création d'un conseil consultatif des districts bilingues, etc., je ne suis pas au courant d'un tel projet de loi. J'ai entendu parler vaguement et je le souligne également de temps en temps, qu'il pourrait y avoir une telle législation, mais je n'ai pas été consulté et je n'ai aucune idée du libellé d'une telle législation.

Je continue de penser que le gouvernement se trouve dans une situation où il est plus ou moins en violation avec sa propre loi en ce qui concerne, non pas les districts en tant que tels, mais la création d'un conseil consultatif des districts bilingues qui, comme les membres du Comité le savent sans doute, est censé être constitué après chaque recensement. Mais cela n'a pas été fait après le recensement de 1981.

Quant aux autres questions, et ce sera ma dernière observation, soit la suite à donner aux autres recommandations du Comité, j'ai fait parvenir à M. Veilleux, le secrétaire adjoint du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales, lequel est chargé d'étudier ces questions avec un comité formé de fonctionnaires, une lettre lui demandant où en étaient les choses, c'est-à-dire quels avaient été les progrès réalisés et quelle suite on avait donnée à certains des commentaires qui apparaissaient dans la lettre du très honorable premier ministre, mais je n'ai pas encore eu de réponse.

• 1710

Le coprésident (M. Gauthier): Puis-je vous poser une question peut-être un peu indiscrete? Dans sa lettre, le premier ministre dit à maintes reprises que vous avez le pouvoir de déposer un rapport au Parlement sur plusieurs questions, sur

[Traduction]

The only part of this whole matter on which I was consulted, and here I make the distinction between consultation and keeping abreast, concerned administrative matters. The members of the committee will remember that the Act was to be amended so as to make the Commissioner of Official Languages more independent from the government than he has been in the past. The government replied that it agreed with this suggestion but that it could be done without amending the Official Languages Act and by going through the Administration Act. Now, for the past two or three months, I have been in consultation with the Treasury Board Secretariat regarding an administrative agreement which I hope, because it is not yet clear, will give the Commissioner more autonomy in matters like contracts, finance, budgets and so forth.

So, it is somewhat the same situation in which the Auditor General found himself in the past. The change would come about through an agreement between the President of Treasury Board and myself. I hope that these discussions are successful and that the results satisfy the committee. Obviously, you will have a chance to study the agreement and to have your say, if you feel it is appropriate.

Regarding bilingual districts, I am not aware of any legislation designed to eliminate bilingual districts or the Advisory Council on Bilingual Districts from the Official Languages Act. I did hear some talk of it and, from time to time, I point out that this legislation may come along, but I have not been consulted and I have no idea about the drafting of such a piece of legislation.

I continue to believe that the government is in a situation where it is more or less contravening its own law, not regarding the districts as such, but the creation of an Advisory Council on Bilingual Districts which, as the members undoubtedly know, is supposed to be established after each census. However, this committee was not struck following the 1981 census.

Regarding the follow-up to the other recommendations of the committee, and this will be my last remark, I sent Mr. Veilleux, the Assistant Secretary of the Federal-Provincial Relations Office responsible for studying these matters with a committee of officials, a letter asking him for an update. That is, I asked him what progress had been made and whether any follow-up had been given to some of the comments made in the Prime Minister's letter. However, I have not yet received a reply.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): May I ask you a somewhat indiscrete question? In his letter, the Prime Minister states several times that you have the power to table a report in Parliament on several issues, on your role, on our fourth and